



# Politique d'encadrement de l'élève athlète

La politique d'encadrement de l'élève athlète définit la ligne directrice des comportements à adopter afin que le sport puisse se vivre de façon harmonieuse avec l'ensemble de l'équipe-école.



## Préambule

La politique a été élaborée au printemps 2019 par un groupe d'intervenants, d'enseignants et de membres de la direction engagés envers la réussite scolaire et à l'épanouissement des élèves athlètes du Collège.

Merci à :

Dominic Beaudry, Hugo Beausoleil, Andrée-Anne Belcourt, Caroline Bergeron, Chantale Cantin, Ann Cowan, Julien Dufort, Alexandre Dufresne, Bruno Gaulin, Catherine Lacaille-Foster, Véronic Laplante, Maripier Malo, Jean-Frédéric Morin, Alexandre Nantel, Myriam Smith, Viviane St-Germain et Jean-Baptiste Berthier.

## Échéancier de réalisation

Mars 2019	Tempête d'idée des sujets à traiter
Mars, avril et mai 2019	Traitement des sujets
Juin 2019	Rédaction de la 1 <sup>re</sup> ébauche de la politique
Septembre 2019	Présentation à l'équipe-école
Septembre à mai 2019	Mise en place de la politique avec les élèves
Mai 2020	Révision de la politique
Juin 2020	Rédaction finale de la politique

**Les sorties de classe pré-  
événement, les retours en classe  
post-événement sportif et les  
retours tardifs de compétition**



# Les sorties de classe pré-événement, les retours en classe post-événement sportif et les retours tardifs de compétition

Jean-Eudes

Chaque cours est important et les intervenants du Collège souhaitent que les élèves soient toujours présents. Le sport étant ce qu'il est, les élèves doivent s'absenter de certains cours ou partie de cours afin de vivre leur passion sportive et bénéficier des avantages positifs du sport sur la motivation scolaire. Dans certains cas d'exception, un retour de compétition tardif en soirée peut nuire au retour en classe le lendemain matin. La direction du Collège comprend cette réalité, elle encourage la pratique d'une activité sportive et autorise les sorties de classe dans l'optique de minimiser les manquements scolaires.

## Raison justifiant cette politique

- Minimiser les impacts négatifs d'une sortie de classe ou d'un retour en classe après un événement sportif ;
- Assurer un enseignement de qualité à tous les élèves, malgré les absences des élèves athlètes ;
- Aider les élèves athlètes à reprendre la matière manquée, à contribuer au travail collaboratif ou à reprendre un examen.

## Fonctionnement

Un courriel de sortie de classe est envoyé aux élèves, aux enseignants et au directeur de classe le mercredi de la semaine précédant l'absence de l'élève pour une compétition. Ce courriel précise la date et l'heure de la sortie de classe, le sport et le nom des élèves concernées ainsi que le code d'attribut pour que l'absence soit indiquée au portail de l'élève.

# Les sorties de classe pré-événement, les retours en classe post-événement sportif et les retours tardifs de compétition

Jean-Eudes



## Comportement attendu des élèves

- Contacter l'enseignant dans les 24 heures suivant la publication de la sortie de classe.
- Proposer des solutions afin de rattraper la matière manquée.
- Proposer des dates de reprise flexibles.
- Remercier son enseignant de l'aider à pouvoir pratiquer son sport.
- Remplir le formulaire.
- Démontrer un engagement en classe, même s'il y a une sortie de classe à venir.
- Remettre ses travaux au moment prévu par l'enseignant, malgré l'absence.



## Comportement attendu des enseignants

- Être ouvert et à l'écoute de l'élève.
- Aider l'élève à trouver des solutions pour rattraper la matière.
- Proposer des dates de reprise diversifiées à l'élève.
- Enseigner aux élèves les comportements responsables à adopter.
- Répondre à l'élève dans les 24 heures suivant la réception de son courriel.
- En cas de problématique, communiquer avec le responsable de discipline.

# Les sorties de classe pré-événement, les retours en classe post-événement sportif et les retours tardifs de compétition

*Jean-Eudes*

## Règle de fonctionnement

Les élèves assisteront au cours s'ils peuvent être présents en classe pendant au moins 15 minutes.

Au retour d'une compétition, les élèves ne rentrent pas en classe pendant la période, s'il reste moins de 15 minutes au cours.

L'enseignant autorise les élèves à quitter son cours à l'heure indiquée sur la sortie de classe.

## Exception (retour tardif)

L'école s'attend à ce que les élèves soient en classe le lendemain d'un retour de compétition.

Lors d'une situation exceptionnelle de retour tardif de compétition (plus tard que minuit la veille d'un jour de classe), le responsable de la discipline sportive, de concert avec la direction des services aux élèves et des sports, peut suggérer que les élèves demeurent à la maison le lendemain (1re ou 1re et 2e périodes) afin de récupérer de la fatigue accumulée. Cependant, la responsabilité de la présence à l'école appartient aux parents d'un élève et les parents doivent motiver l'absence de l'enfant, en tout temps.

Dans de tels cas d'exception, l'élève doit communiquer avec son enseignant dans les 24 heures afin de rattraper la matière manquée.

*Jean-Eudes*

**Conciliation sport / école à  
l'extérieur des heures de classe**



L'élève athlète qui pratique un sport au Collège doit concilier son horaire d'élève en dehors des heures de cours (reprise d'examen, récupération, travaux d'équipe, étude, retenue, etc.) et son horaire d'athlète (entraînement, match, préparation physique, rencontre d'équipe, etc.).

Cette politique est un cadre à suivre afin de faciliter l'arrimage de l'horaire scolaire et sportif des élèves athlètes.

## Raison justifiant cette politique

- Favoriser la réussite scolaire ;
- Favoriser la présence des élèves athlètes aux entraînements et compétitions sportives ;
- Responsabiliser les élèves athlètes ;
- Encadrer la planification d'une reprise d'examen.

## Fonctionnement

### Reprise d'examen

\*En regard de l'agenda de l'élève et de l'enseignant.

L'objectif étant de trouver un moment qui convient aux deux parties.

\*\*Les reprises d'examens surveillées (appelées : jour de reprise) sont établies selon un calendrier préparé par les enseignants. Les journées de reprises sont les mardis, mercredis et les lundis et jeudis lors de la semaine suivante.

\*\*\* Une reprise d'examen devrait toujours s'effectuer le plus rapidement possible. Au plus tard, la reprise pourra être effectuée à l'intérieur de 5 jours ouvrables suivant l'absence pour compétition.



## Fonctionnement (suite)

### Reprise d'examen

Ordre à préconiser lors de la planification d'une reprise d'examen :

- Le « jour de reprise » précédant l'absence pour compétition ;
- Le « jour de reprise » suivant le retour de compétition ;
- Une plage horaire qui convient à l'enseignant et à l'élève (dîner, matin, soir) ;
- Reprise entre 14 h 40 et 16 h avec le directeur de classe (demande à faire au directeur de classe) ;
- Reprise après 16 h ou un samedi matin avec un surveillant du service des sports (demande à faire au directeur des services aux élèves et des sports).

### Reprise d'examen pour une absence regroupée

Les absences regroupées sont des absences de plusieurs élèves athlètes d'un même sport à un examen. Dans ce cas précis, l'enseignant peut communiquer avec le responsable de discipline sportive afin de trouver un moment de reprise à même l'horaire de cours (concentration). La supervision de l'examen sera effectuée par le responsable de discipline sportive. Dans des cas d'exception, la direction des services aux élèves et des sports peut autoriser la reprise d'un examen en dehors des heures normales (soir ou fin de semaine).

### Récupération

Les récupérations sont essentielles lorsque l'élève démontre des difficultés dans une matière. Les récupérations doivent être prioritaires par rapport aux événements sportifs pour les élèves ayant des résultats inférieurs à 65%.

## Fonctionnement (suite)

### Travaux d'équipes, étude et devoirs

Les élèves athlètes ont l'obligation, comme tous les élèves du Collège, de réaliser toutes les tâches scolaires telles que l'étude, les devoirs et les travaux d'équipe.

Les élèves athlètes doivent planifier leur agenda en fonction de leurs activités sportives. Les travaux d'équipes, l'étude et les devoirs ne sont pas considérés comme de bons motifs pour être absents à un entraînement ou à un match.

### Retenues

Les retenues priment sur les événements sportifs, mais il y a la possibilité de négocier avec le directeur de classe pour déplacer la retenue. Le bon dossier comportemental est essentiel pour négocier.



### Comportement attendu des élèves

- Respecter les règlements du Collège ;
- Communiquer avec l'enseignant pour planifier une date de reprise d'examen ;
- Faire preuve de flexibilité afin de trouver une date de reprise ;
- Remercier son enseignant de l'aider à pouvoir pratiquer son sport ;
- Assister aux récupérations (surtout dans les matières en difficulté) ;
- Planifier son horaire d'étude, de devoirs et de travaux d'équipe en fonction de son horaire sportif.



### Comportement attendu des enseignants

- Faire preuve de flexibilité afin de trouver une date de reprise ;
- Consulter le calendrier des évaluations avant de planifier une reprise ;
- Enseigner aux élèves l'importance de prioriser.

*Jean-Eudes*

**L'encadrement scolaire de  
l'élève athlète**



# L'encadrement scolaire de l'élève athlète

*Jean-Eudes*

La pratique d'un sport est exigeante. La réussite scolaire l'est tout autant surtout pour des élèves athlètes. L'encadrement scolaire des élèves athlètes est primordial afin de l'offrir les outils nécessaires à leur réussite.

## **Raison justifiant cette politique**

Assurer la réussite scolaire des élèves athlètes.

## **Fonctionnement**

L'encadrement offert par les enseignants, la direction de classe ainsi que par le service d'aide à l'élève est le même pour tous les élèves du Collège.

Pour les élèves athlètes, le responsable de la discipline sportive s'implique dans l'encadrement scolaire lorsque l'élève athlète :

- Obtient une note de 65% ou moins au cumulatif de l'étape dans une matière ou plus ;
- Démontre une baisse de résultat de plus de 10% dans une matière ;
- Démontre plusieurs manquements à ses responsabilités d'élève (récupération, devoirs, absence scolaire).



## Fonctionnement (suite)

Le responsable de discipline rencontrera individuellement l'élève athlète démontrant des difficultés scolaires et il pourra utiliser les outils suivants pour accompagner l'élève :

- Rencontre hebdomadaire avec l'élève ;
- Carnet de suivi pédagogique quotidien ;
- Période d'étude obligatoire ;
- Communication aux parents ;
- Proposition de tutorat (service externe à l'école).

À la suite de l'analyse des dossiers problématiques, la direction des services aux élèves et des sports peut prendre les mesures suivantes :

- Rencontre de l'athlète et du responsable de discipline ;
- Rencontre des parents ;
- Retrait temporaire des activités de l'équipe pour favoriser l'étude ;
- Retrait définitif des activités de l'équipe.



### Comportement attendu des élèves

- Prioriser l'école vis-à-vis de toute activité extrascolaire ;
- Consulter le Pluriportail afin de suivre la progression des résultats ;
- Organiser son temps en fonction du calendrier des évaluations ;
- Créer un horaire d'étude ;
- Se présenter en salle d'étude, au besoin ;
- Communiquer régulièrement avec son enseignant ;
- Privilégier les récupérations dans les matières en difficulté.



### Comportement attendu des enseignants

- Accompagner l'élève dans ce redressement ;
- Communiquer avec le directeur de classe.

*Jean-Eudes*

**L'encadrement comportemental  
de l'élève athlète**



# L'encadrement comportemental de l'élève athlète

*Jean-Eudes*

Comme tous les élèves du Collège, les élèves athlètes doivent se comporter conformément aux règles et aux valeurs de l'établissement. Faire partie d'une des équipes sportives du Collège étant un privilège, le comportement des élèves athlètes se doit d'être adéquat afin de préserver ce privilège.

## Raisons justifiant cette politique

- Aider l'élève athlète à concilier le sport et les études ;
- Aider l'élève athlète à entretenir des relations harmonieuses avec l'ensemble de l'équipe-école ;
- Favoriser la communication entre les divers intervenants du Collège impliqués dans la réussite des élèves.

## Fonctionnement

### Au point de vue comportemental

Tous les élèves du Collège sont tenus de respecter les règlements de l'école (Guide de l'élève). Les enseignants, la direction de classe et tous les intervenants du Collège interviennent de la même façon auprès d'un élève sportif ou non sportif.

Chaque semaine, le technicien en loisir s'informe auprès du directeur de classe de chaque niveau au sujet des élèves athlètes et de leur comportement en classe. Il communique ces informations aux responsables de discipline sportive et aux entraîneurs.

## Fonctionnement (suite)

### Au point de vue comportemental

Le responsable de discipline sportive intervient auprès des élèves athlètes qui éprouvent des difficultés comportementales et il peut utiliser les outils suivants pour aider l'élève :

- Rencontre de l'athlète et du responsable de discipline ;
- Rencontre hebdomadaire ;
- Carnet de suivi comportemental quotidien ;
- Communication aux parents.

À la suite de l'analyse des dossiers problématiques, la direction des services aux élèves et des sports peut prendre les mesures suivantes :

- Rencontre des parents ;
- Retrait temporaire des activités de l'équipe pour favoriser la réflexion ;
- Retrait définitif des activités de l'équipe.



### Comportement attendu des élèves

- Démontrer un désir de changer son comportement ;
- S'engager activement dans une démarche de changement comportemental.



### Comportement attendu des enseignants

- Travailler de pair avec les responsables de discipline, le directeur de classe et vice versa ;
- Accompagner les élèves athlètes dans l'amélioration de leur problématique.





**Communiquez avec nous  
pour toute question  
concernant cette politique**

**Alexandre Dufresne**  
Directeur des services  
aux élèves et des sports  
[adufresne@cje.qc.ca](mailto:adufresne@cje.qc.ca)  
Tél : 514-376-5740 poste 2301